DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Lanuéjouls

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Benoît GARRIC, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents : BALDO Julien. CASTELA Marie-Hélène. COUDERC David. COUGOULE Valérie. DEMAY Vincent. FALGUIERES Laurence. GARRIC Benoît. LABURTHE Vincent. LAURENS Céline. MARCIE Sandy. MAYANOBE Dominique. NOUVIALE Alain. TEULIER Sandrine. BONNEFIS Stéphanie

Procurations :

Absent : MLYNSKI Marc

Date convocation : 16/09/2025

ORDRE DU JOUR :

- Délibération - groupement de commandes, lancement des marchés de travaux pour la fourniture pose et mise en exploitation d'installations photovoltaïques
- Délibération - subvention foire du 08 mai
- Délibération – subvention foire à la brocante
- Délibération – subvention marché du goût
- Délibération – FAFA pour le stade (pare-ballons)
- Délibération – changement de catégorie secrétaire de mairie
- Questions diverses

PV du 30 juin 2025 validé à l'unanimité.

- **Délibération – changement de catégorie secrétaire de mairie**

Non prise – Des renseignements seront pris auprès du Centre de Gestion 12.

- **Délibération - groupement de commandes, lancement des marchés de travaux pour la fourniture pose et mise en exploitation d'installations photovoltaïques**

Considérant la délibération n°2024/DE/42 du Conseil Municipal du 04/06/2024 portant Adhésion au groupement de commande de maîtrise d'œuvre - Energies renouvelables photovoltaïques.

Considérant que la Commune de Lanuéjouls a accepté les termes de la convention de groupement de commande portant réalisation de sites autoconsommations collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités ou sur ombrières.

Considérant que des études préalables sur le potentiel et la faisabilité de déployer des installations photovoltaïques en autoconsommation ont été réalisées. Au vu des résultats de ces études le ou les sites suivants est/sont retenu(s) selon les éléments techniques définis dans l'APS/APD : **Cantine Ecole**

Etant précisé que la Commune de Lanuéjouls en tant que maître d'ouvrage sera systématiquement informée et impliquée dans la réalisation de ces travaux. Ainsi, il lui sera demandé d'assumer toutes les prérogatives lui incombant, notamment le suivi des réunions de chantier, PV réception travaux, … et toutes sollicitations associées pour le bon déroulement de l'opération.

Sur proposition de Mr le Maire de la Commune de Lanuéjouls, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser le Coordonnateur, le SIEDA, à lancer la consultation pour les travaux suivant le projet défini à l'APS/APD

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions.

➢ **Délibération - subvention foire du 08 mai**

Le comité d'animation municipale a organisé la Foire du Printemps engendrant des droits de place à hauteur de 2362.00 €. Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le versement de cette somme dans sa totalité, soit : 6574 Subvention « Foire du Printemps » : **2362.00 €**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions.

➢ **Délibération – subvention foire à la brocante**

L'association « Vivre à Lanuéjouls » a organisé la Foire de la Brocante engendrant des droits de place à hauteur de 2317.50€. Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le versement de cette somme dans sa totalité, soit : 6574 Subvention « Foire de la Brocante » : **2317.50 €**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions,

➢ **Délibération – subvention marché du goût**

Le Comité d'Animation Municipal a organisé le Marché du Goût engendrant des droits de place à hauteur de 310.50€. Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le versement de cette somme dans sa totalité, soit : 6574 Subvention « Marché du goût » : **310.50 €**

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions.

➢ **Délibération – FAFA pour le stade (pare-ballons)**

L'an dernier, l'installation des filets était subventionnée à hauteur de 20 %. Cette année cette subvention n'existant plus, le dossier ne sera donc pas déposé.

➢ **Questions diverses**

- Protection solaire sur le préau : il est possible de solliciter Aveyron Ingénierie pour étudier les différentes possibilités de protection. Une demande sera déposée auprès du département.
- Une ostéopathe s'est rapprochée de la mairie pour demander si des locaux étaient disponibles sur la commune pour une prochaine installation. Après que les médecins nous aient confirmé qu'aucun cabinet n'était disponible pour un temps plein, le conseil municipal a réfléchi, et propose de rénover les locaux de l'ancienne poste (division des locaux et rénovation). L'installation prévue pour le mois de mars, permettrait à l'agent communal de planifier les travaux durant l'hiver.
- Un dentiste est arrivé sur Lanuéjouls, il s'est installé avec sa famille sur notre commune en attendant son rendez-vous avec l'Ordre des Dentistes. Son dossier a été déposé. Le Conseil Municipal soutient cette installation et espère que l'Ordre des Dentistes la valide.
- Lecture du règlement du co-working, qui sera opérationnel en janvier.
- Travaux du stade : le drainage est terminé. Le stade pourrait être réouvert au 1er novembre. L'éclairage sera monté en fin de semaine.
- La communauté de commune a acheté le terrain disponible dans la ZA du Pont. La vente des lots sera donc ouverte prochainement.
- Lors de fortes pluies, le réseau des lagunes se met en charge et déborde sur la station de lavage. Un transfert des eaux sera étudié.

- Les travaux de la mairie : quelques travaux restent à terminer. L'ascenseur n'est toujours pas en service bloquant le déménagement de la bibliothèque. La Mairie sera fermée à partir du 1er octobre pour le déménagement des services (une semaine ou plus au besoin).
- Inauguration de la Mairie : une date sera demandée en préfecture. Les financeurs et entreprises seront conviés en suivant.
- Le bilan des animations sera fait par la commission le 06 octobre.
- Ecole : deux ordinateurs sont obsolètes qu'il faut envisager changer. Il est possible de donner la maintenance au SMICA d'un ordinateur supplémentaire (7€/an).
Deux cages de foot ont été commandées et seront installées après les vacances de Toussaint.

Prochain conseil municipal le 25 novembre 2025 à 19h30

Benoît Garric, Maire Valérie Cougoule, secrétaire de séance